

MAI 2024

Contribution sur l'agriculture et l'alimentation dans la Métropole Européenne de Lille



Sommaire



Introduction

Constats, enjeux et challenges d'une agriculture et d'une alimentation saine et durable dans la MEL

Les principales caractéristiques du territoire agricole de la MEL : surface exploitée, productions et modes de distribution

Un enjeu de rareté du foncier, accru par une position transfrontalière

Des défis environnementaux prégnants, accrus par le changement climatique

Les challenges du renouvellement de la profession

La santé publique : un enjeu majeur

Des pratiques et expériences inspirantes

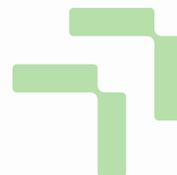
Une agriculture et une alimentation de qualité : garder le cap vers le bio

La proximité pour mieux manger : vers une agriculture nourricière de qualité

Précarité alimentaire : de l'agilité d'un territoire à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation

Les recommandations

Annexes



Remerciements

Pour ce travail de 13 mois, jalonné d'innombrables heures bénévoles, consacrées à auditionner, réfléchir, échanger, écrire, relire, corriger... Nous tenons à remercier :

-Hélène MOENECLAËY, Vice-présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne, pour son soutien à notre instance de démocratie participative et nos travaux.

-Jean-François LEGRAND, Vice-président Agriculture et espaces naturels, pour sa disponibilité et son intérêt pour nos travaux.

-les membres du groupe de travail pour leur enthousiasme, leur assiduité, leur implication et la richesse de nos échanges. Merci également à Yves D'Hau-Decuypere, qui a coanimé le groupe jusqu'en septembre 2023.

-l'ensemble des personnes auditionnées. Grâce à elles, nous avons pu mieux appréhender les challenges, les bonnes pratiques sur le territoire et réfléchir ainsi à des propositions pour contribuer à nourrir les politiques agricoles et alimentaires de la MEL

-l'équipe administrative d'appui pour son accompagnement tout au long de nos travaux.

Béatrice AUXENT, Présidente

Philippe RIGAUD, Animateur

Véronique LEROUX, Animatrice



Introduction

À la suite de travaux en assemblée plénière de novembre 2022, le Conseil de développement a décidé de s'autosaisir du sujet de l'agriculture et de l'alimentation dans la MEL, en lançant un groupe de travail en avril 2023. Le renouvellement partiel des membres du Conseil de développement, effectif à l'automne 2023 a conduit à une passation de l'animation du groupe entre Yves D'Hau-Decuypere et Véronique Leroux, nouvelle co-animatrice, aux côtés de Philippe Rigaud et avec 46 membres. Le groupe a abordé le sujet en tant que citoyens non spécialistes, avec une expertise d'usage, forcément plus axée sur les pratiques alimentaires que sur l'agriculture, tout en souhaitant penser les pratiques alimentaires en lien avec les pratiques agricoles, indissociables selon le groupe : les deux facettes d'une même réalité.

la MEL, métropole la plus agricole de France, a adopté en 2016 une Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine (SAAM), résultat d'une co-construction avec les partenaires de la MEL (particulièrement la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais) et d'une large concertation citoyenne. Elle a permis la mise en œuvre de nombreuses actions, dont la plus emblématique reste la zone maraîchère de Wavrin en 2017. En 2019, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) voit le jour. Dispositifs volontaires impulsés par l'État, les projets alimentaires territoriaux ont plusieurs dimensions : sociale (recréer du lien et des apprentissages autour du fait alimentaire), économique (créer des

emplois locaux) et environnementale. Adopté en juin 2019, le PAT' MEL comprend quatre orientations stratégiques : contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs ; développer une économie agricole et alimentaire, ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème ; co-construire une métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire ; et enfin faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial. La MEL a réussi à mobiliser les 7 « maillons » de la chaîne : producteurs et transformateurs, distributeurs et grossistes, traiteurs et restaurateurs, institutions, communes (projet de club des communes



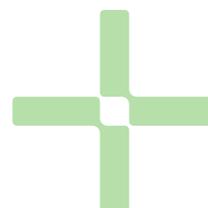
nourricières), associations et mangeurs. La Chambre d'agriculture, Euralimentaire et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) en sont des partenaires privilégiés.

« L'agriculture et l'alimentation » s'avère un vaste sujet, largement investi par la MEL dans de nombreux domaines d'action. Ainsi, le groupe de travail a fait le choix de ne pas traiter certaines dimensions du sujet, comme par exemple la situation spécifique des filières alimentaires sur le territoire (viandes, brasseries, commerce et artisanat, formation professionnelle, logistique...).

Le groupe a donc choisi de se concentrer sur la place du citoyen dans la politique agricole et alimentaire métropolitaine. Comment la favoriser davantage à toutes les étapes : production, transformation, distribution et consommation ? Le citoyen doit être l'acteur central de la transition du système agricole et alimentaire vers un modèle plus résilient et durable, de la fourche à la fourchette, voire de la fourchette à la fourche. Il doit être complètement informé et sensibilisé pour devenir acteur de son alimentation et décider, de quelle façon il désire

manger. Il apparaît urgent de remédier aux dysfonctionnements du système alimentaire et agricole, accrus par le changement climatique et qui affectent l'environnement (climat, sols, biodiversité...), la santé des consommateurs et celle des agriculteurs eux-mêmes. Cela impacte aussi particulièrement la rémunération de ces derniers, de moins en moins nombreux et soumis à une concurrence planétaire plus rude.

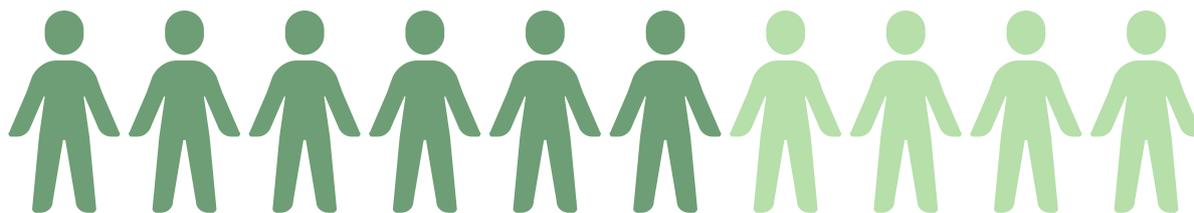
Le contexte récent de manifestations des agriculteurs donne par ailleurs une acuité particulière à ces dysfonctionnements : le gouvernement a annoncé des mesures de soutien économique, de simplification administrative, un renforcement des lois EGalim pour protéger les revenus des agriculteurs, mais aussi la mise en pause du plan Ecophyto, visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires de synthèse. La crise agricole n'est pas liée à Ecophyto et c'est un mauvais signal des points de vue sanitaire et environnemental. Les manifestations se sont multipliées dans une grande partie des pays européens. La Commission européenne s'est engagée à réduire les contraintes administratives des procédures de la Politique Agricole



Commune et à apporter des mesures d'assouplissement (sur les obligations de mise en jachère par exemple).

Le groupe de travail met en avant un projet citoyen, qui vise à améliorer la santé et intègre les personnes vulnérables dans un système alimentaire et agricole, organisé, sécurisé et coordonné.

Dans une première partie, le groupe présentera les constats et enjeux d'une agriculture et alimentation saines et durables sur le territoire. Dans une deuxième partie, il mettra en lumière des pratiques et retours d'expériences inspirants, avant de proposer, dans une troisième et dernière partie, ses recommandations.





L'agriculture occupe 44% de la surface de la MEL, première métropole agricole de France.



Constats, enjeux et challenges d'une agriculture et d'une alimentation saines et durables dans la MEL

Les principales caractéristiques du territoire agricole de la MEL : surface exploitée, productions et modes de distribution

L'agriculture occupe 44% de la surface de la MEL, première métropole agricole de France. Les auditions du service Agriculture, Alimentation et Biodiversité de la MEL et de la Chambre d'agriculture[1] ont permis au groupe de travail de mieux caractériser ce territoire à la fois très agricole et très urbanisé de 1,2 millions d'habitants. En moyenne : 7 exploitations par commune, avec de fortes disparités selon les communes (30 exploitations pour la commune de Quesnoy-sur-Deûle et aucune sur Lille et Lambersart). Les exploitations représentent près de 1 600 emplois, voire près de 7 000 emplois si on y inclut l'ensemble de la filière (semences et industries de transformation ou distribution dédiées).

La surface en hectares des exploitations sur la MEL s'avère, en moyenne, peu élevée par rapport à la moyenne en région Hauts-de-France, du fait d'un grand nombre de petites parcelles sur le territoire.

En termes de cultures : 33% des exploitations sont occupées par des cultures spécialisées, les fruits et légumes en particulier, surtout au Nord et dans les

Weppes ; 44% sont consacrées aux productions céréalières ; 15% à la pomme de terre et 8% à la betterave. Une autre spécificité de la MEL, en comparaison à d'autres métropoles agricoles : l'élevage intéresse 46% des exploitations, surtout au Sud-Est (Marque) et au Nord-Ouest (Lys). Le maintien d'un élevage en lien avec la nature sur le territoire de la MEL peut avoir des bénéfices, comme la pérennité

[1] La MEL et la Chambre d'agriculture, dont le partenariat a été renforcé en 2017, ont élaboré un « diagnostic agricole métropolitain », avec des données de 2011 et 2016, issues de sources statistiques et d'entretiens avec des agriculteurs volontaires (547 ont participé à l'enquête sur les 678 en activité).



des prairies, intéressantes tant pour les paysages que la biodiversité ou encore, la préservation de terres exemptes de produits phytosanitaires de synthèse.

1,8 % seulement de la surface agricole utile métropolitaine est cultivée en bio en 2021 (la moyenne régionale est à 2,9% et la moyenne nationale à 10%).

La MEL compte actuellement 71 fermes bio, dont beaucoup de fermes maraîchères sur des petites surfaces.

Il existe des enjeux spécifiques pour le bio, notamment la période de conversion nécessaire avant d'être certifié bio et un coût de main d'œuvre plus élevé. Chaque filière a aussi ses spécificités : par exemple pour le lait bio, il n'y a pas de laiterie qui vient collecter sur le territoire Nord de la MEL.

On distingue 2 grands modes de distribution :

- Un premier qui passe par le producteur, le transformateur et les structures de distribution. Cette filière est importante et offre une certaine simplicité au producteur, car sa production est écoulee grâce à un contrat. Mais il est totalement soumis à la pression des industries de transformation, qui ont souvent des cahiers des charges exigeants et évolutifs, et surtout des

acteurs de la distribution. Une partie importante part en exportation.

- Le circuit court, facilité par la proximité de la ville, offre plus de liberté au producteur, mais aussi une plus grande instabilité et une sensibilité au pouvoir d'achat local. Il peut prendre plusieurs formes : vente à la ferme, cueillette, marchés, coopératives, plateformes de producteurs, vente par internet, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)...

La proximité de la ville offre d'autres potentialités plus ou moins développées : visite à la ferme, équitation, fermes pédagogiques, gîtes, logements pour étudiants... Mais aussi d'autres contraintes : conflits de voisinage, difficultés de circulation, déchets jetés en bordure de champs, présence du gibier. Les débouchés agricoles sont mixtes sur le territoire, tournés vers l'exportation extra régionale et internationale, la transformation et la consommation locales. Près des zones urbanisées, la production s'est plutôt tournée vers la consommation locale, avec de petites et moyennes exploitations. C'est à la fois une force, de par la souplesse et la capacité d'adaptation, mais aussi une faiblesse, en particulier face à la pression urbaine,



ancienne et continue. Les productions tournées principalement vers l'exportation se situent un peu plus loin de la ville et concernent surtout la betterave, les pommes de terre et les cultures céréalières, ce qui n'empêche pas une consommation locale, en particulier pour les cultures de plein champs. La MEL est donc aussi un territoire mixte par ses exploitations, ses cultures et leurs débouchés : une agriculture intensive, liée à l'industrie alimentaire et à l'exportation et une agriculture de proximité, orientée vers le marché local.

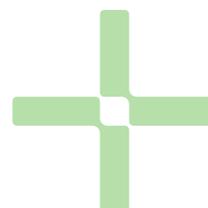
Un enjeu de rareté du foncier, accru par une position transfrontalière

Pierre angulaire du développement, le foncier constitue le support de l'exploitation agricole, mais aussi le lieu d'affrontement entre l'urbain et le rural. Ce support est d'autant plus menacé quand le parcellaire est de petite taille, ce qui est le cas à proximité du tissu urbanisé, en particulier au Nord de la MEL.

Des outils existent : des zonages de protection (AVAP) ; des outils contractuels avec les « parcs périurbains », qui s'inscrivent dans la trame verte

métropolitaine définie depuis 2004. En 2020, la MEL a lancé un dispositif de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains, qui assure la protection foncière agricole en concertation avec les maires et les agriculteurs des communes concernées.

Après deux années d'élaboration, la MEL a arrêté son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU3) en 2023, en y associant les agriculteurs. L'enjeu de sa révision est de définir un unique Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour les 95 communes, en lien avec le Plan Local d'Habitat, le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport et le projet des Communes Gardiennes de l'Eau. Il vise à maîtriser l'étalement urbain avec une préservation des terres agricoles et naturelles : favoriser l'émergence de projets agricoles, limiter le morcellement des terres agricoles, diversifier ou muter les bâtiments existants, qui ne servent plus aujourd'hui. Le PLU3 définit une trajectoire vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). 1 220 ha agricoles ont disparu ces 10 dernières années, ils ont été affectés à l'habitat, aux activités économiques et aux infrastructures. Selon le site CRATer (Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires), cela représenterait 1,4 %



de la surface agricole entre 2013 et 2018, soit l'équivalent de 9 terrains de football par mois.

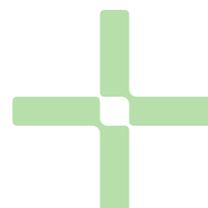
Le PLU1 (2004) avait réservé 3 000 hectares d'extension urbaine. Le PLU2, adopté fin 2019 a marqué un tournant, avec une réduction de près de 70 % des emprises foncières sur les terres agricoles : elles sont désormais une ressource à protéger et le renouvellement urbain (en lieu et place de l'étalement) devient un impératif. Avec le PLU 3, à adopter courant 2024, 45 ha doivent retourner en zonage agricole.

La MEL est par ailleurs propriétaire d'environ 700 hectares : elle a mis en location ses terres, avec une stratégie de baux dits « environnementaux », dans lesquels le tarif est dégressif en fonction des niveaux d'efforts environnementaux réalisés dans l'activité (grilles de suivi). Elle a donc choisi de conserver ses terres et de les dédier à une agriculture durable.

La majorité des exploitants de la MEL (77%) sont en fermage, ils ne sont donc pas propriétaires de leurs terres et n'ont ainsi pas la maîtrise de leur devenir. De plus, le prix des terrains est élevé et ne facilite pas le rachat par les jeunes exploitants. Le prix moyen à l'hectare des

terres agricoles non bâties dans la région est de 20 170 €. Les ventes de terres se font presque toujours à partir de 50 hectares. Il est donc difficile de trouver de petites parcelles à acheter (jusqu'à 15 ha) pour le maraîchage. L'émiettement des parcelles constitue également une contrainte et une cause de surcoût d'exploitation, car cela implique de nombreux déplacements, souvent difficiles pour le passage des engins agricoles. Seulement la moitié des exploitations se situe sur une même commune.

La proximité de la frontière belge et le coût élevé des terres agricoles en Belgique conduisent beaucoup de belges à acheter des terres agricoles en France pour les louer. Cette présence accrue en location ou sous location rend l'accès au foncier, encore plus difficile pour les agriculteurs métropolitains. Par ailleurs, le suivi des productions et de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse reste complexe du fait de pratiques différenciées dans des territoires, pourtant transfrontaliers. La position géographique de la MEL, carrefour de l'Europe a permis de nombreuses relations au-delà du territoire, ce qui explique qu'à côté de la production pour des besoins locaux, une place importante soit occupée par



l'exportation et par la présence d'industries de transformation, à vocation d'exportation européenne voire internationale.

Des défis environnementaux prégnants, accrus par le changement climatique

La loi Climat et Résilience de 2021 charge le gouvernement de publier une Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC). Cette publication, prévue pour le deuxième semestre 2023 est toujours en attente. Cette disposition résulte de la proposition de la Convention citoyenne pour le climat de mettre en place un « programme national nutrition, santé, climat », afin d'intégrer les objectifs climatiques, dans la politique de l'alimentation, en accord avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Dans un contexte d'évaluation à mi-parcours du Plan Climat de la MEL, l'agriculture apparaît comme le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre. Les initiatives de replantation d'arbres et de haies dans les espaces naturels et agricoles constituent donc des pratiques à généraliser. Dans le cadre de sa stratégie Nature et eau, adoptée en Conseil métropolitain le 19 avril 2024, la

MEL prévoit la plantation d'un million d'arbres d'ici 2035.

Il est parallèlement constaté que le potentiel des énergies alternatives est encore peu développé, en particulier la méthanisation ou l'agrivoltaïsme, tout en veillant, cependant, à ce que certains agriculteurs ne cherchent pas à devenir « énergi-culteurs ».

Au-delà d'un impact sur la pollution de l'air, les modes de production ont également une incidence sur la pollution des sols, mais aussi sur la qualité des productions alimentaires. 75% des exploitants indiquent avoir des pratiques raisonnées, sans pour autant préciser ce que recouvre ce terme. Une récente étude de l'INRAE sur « l'agroécologie masquée » dévoile une tendance de fond pour réduire les produits phytosanitaires de synthèse, une vraie préoccupation environnementale et sociale, que beaucoup d'agriculteurs partagent en testant de nouvelles pratiques à leur échelle. Cependant, la proportion des exploitations en bio reste faible. La filière bio apporte pourtant de nombreux services environnementaux (protection des sols, de l'air, de l'eau et de la biodiversité). Plusieurs études démontrent que l'impact environnemental d'un produit alimentaire est principalement lié à son mode de production, celui du transport venant loin derrière.





Contrairement à une idée reçue, un produit local conventionnel, fortement traité est plus dommageable pour l'environnement qu'un produit bio, ayant parcouru quelques centaines de kilomètres. Le coût de production des produits bio est plus important que celui d'un produit conventionnel. Il y a l'énergie, les intrants (apports au sol hors semences), mais il y a surtout la main d'œuvre parfois précaire, dans certains pays comme l'Espagne. La crise actuelle du bio n'encourage pas les conversions, malgré les aides apportées par la MEL et la Région. Il y a certes, un discours très alarmiste actuellement sur le bio, mais le message est tout de même à relativiser, car le marché du bio a subi la même contraction que le marché alimentaire dans sa globalité. La crise du bio est donc plutôt conjoncturelle et son développement doit rester un objectif à moyen ou long terme.

Certaines productions ont de grands besoins en eau, notamment le maraîchage. Se pose donc un enjeu de sobriété hydrique pour les pratiques agricoles, ou au moins de gestion économe de l'eau. Le pompage et les rejets dans les nappes peuvent aussi poser problème, en particulier dans la zone des champs captants, au sud de la métropole.

De nombreux textes réglementaires nationaux ou européens existent (sur les nitrates en particulier). Le SDAGE et les SAGE encadrent la gestion de l'eau. Le Conseil de développement de la MEL a organisé un café métropolitain sur l'eau en novembre 2023, mettant notamment en lumière la gestion économe de l'eau dans l'agriculture. L'association Eco-phyt' sensibilise et accompagne les agriculteurs à l'usage du goutte à goutte, au paillage, à la récupération d'eau de pluie, etc. : autant de procédés qui permettent un usage raisonné de la ressource en eau.

Le gaspillage alimentaire constitue un autre enjeu environnemental des pratiques agricoles et alimentaires. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : "Réduisons nos déchets de 15 % d'ici 2030", adopté par la MEL le 30 juin 2023 comporte un axe 3, qui s'intitule "Lutte contre le gaspillage alimentaire", avec deux actions principales :

- Créer, animer un réseau et diffuser un référentiel des acteurs et des solutions pour éviter le gaspillage alimentaire (et réduire les bio déchets).
- Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective. Au-delà du



gaspillage, la question se pose également du réemploi des déchets alimentaires dans la filière agricole.

Les challenges du renouvellement de la profession

Malgré un certain ralentissement, la tendance est toujours à la diminution du nombre d'exploitations, dans la mesure où un agriculteur sur deux partira à la retraite dans les 10 ans. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans. Ils sont inquiets pour l'avenir : par exemple, un tiers des exploitations est concerné par un enjeu de transmission et de préservation du patrimoine familial.

Les femmes prennent une part de plus en plus importante (24%). Les exploitations sont dynamiques, avec des jeunes de plus en plus formés, qui reviennent sur l'exploitation, généralement à la suite d'une première expérience professionnelle à l'extérieur. Les agriculteurs choisissent ce métier par vocation. Pourtant, les métiers agricoles restent peu attractifs. La loi EGalim2, qui date de 2021 régit les relations commerciales et la construction des prix. Son objectif est d'assurer une meilleure rémunération des agriculteurs. Le prix d'un produit est composé de :

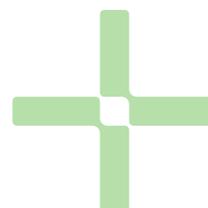
-La MPA (Matière Première Agricole) qui

doit être redistribuée et ruisseler jusqu'à l'agriculteur, avec notamment le travail des syndicats agricoles ;

-La MPI (Matière Première Industrielle) : transport, salaires...

Il arrive que des industriels achètent moins cher que le prix de revient. Au contraire, la Centrale d'Achat d'Auchan, notamment, a fait le choix de ne pas négocier la MPA, afin de rémunérer correctement les agriculteurs. Par exemple, lorsqu'une laiterie indique le coût payé aux éleveurs, il n'est alors pas renégocié (cf. audition)

Par ailleurs, la pluriactivité se développe en raison de la taille réduite des exploitations, des opportunités offertes par la ville, et de la sécurité qu'elle procure en termes de revenus. Elle peut prendre des formes variées : pension de chevaux, ferme/centre équestre, ferme pédagogique, gîtes ruraux, magasin à la ferme, réseau AMAP... (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Les membres du groupe de travail ont eu la chance de rencontrer trois agricultrices. L'une d'entre elles diversifie son activité avec des logements pour les étudiants (Initiative Campus Vert). Ils ont également pu aborder concrètement les difficultés de leur métier : contraintes de la vente aux industries, difficultés administratives,





aléas climatiques, revenus aléatoires, etc.

L'enjeu de la formation est très important au regard du renouvellement de la profession : il est souhaitable de sortir des pratiques de l'agriculture intensive, par une formation, orientée vers la diversification des cultures et visant à démontrer les synergies entre agriculture et biodiversité. L'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), parmi toutes ses missions agit dans ce sens auprès du monde agricole, mais observe qu'une évolution des mentalités des formateurs, encore souvent orientée vers le conventionnel est nécessaire et prendra du temps.

La santé publique : un enjeu majeur

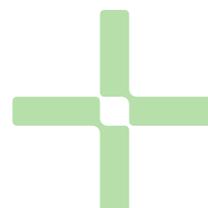
Les problématiques de santé en lien avec l'alimentation sont fortes dans la région, dans un contexte de surreprésentation de la restauration rapide (viandes, sucres, sel, graisses...) et de pratiques à domicile qui s'en rapprochent : obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, etc. Cette situation est confirmée par l'Institut Pasteur de

Lille, à travers les bilans de santé réalisés pour le compte des CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie) dans la région. Le taux d'actes médicaux en lien avec l'alimentation est parmi les plus forts de France, avec un coût social considérable. En page 15 du « Mémo Agriculture - Alimentation » 2023 de la MEL, il est par ailleurs indiqué que les habitants du territoire Métropole - Flandres sont 79 % à consommer de la viande et seulement 10 % à consommer des légumes (au moins 1 fois par jour) !

Outre l'équilibre alimentaire, l'enjeu se trouve aussi dans la qualité de ce que l'on mange. Le Nutriscore est certes intéressant, mais il faut voir plus loin que la qualité nutritionnelle.

Les consommateurs sont peu informés sur la présence d'une part, des additifs que les industriels utilisent et des risques sanitaires associés (certaines applications mobiles le font très bien), et d'autre part, des résidus de pesticides qui restent dans les fruits et légumes frais, comme dans les produits de l'industrie agroalimentaire.

Selon une expertise collective de l'INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale) de 2021, les liens les plus clairement démontrés entre



les produits phytosanitaires de synthèse, utilisés en agriculture et certaines maladies graves (cancers, parkinson, pneumopathies, troubles cognitifs, maladies auto-immunes...) l'ont été, la plupart du temps, chez des agriculteurs et autres professionnels, manipulant des pesticides dans leur travail. En effet, ils sont à la fois, les plus exposés et les plus étudiés. Viennent ensuite, les femmes contaminées durant la grossesse - car le fœtus est particulièrement sensible aux effets des toxiques - ainsi que les adultes riverains des champs. Un collectif de victimes des pesticides en Hauts-de-France a été créé en 2019 par trois riverains de champs, souffrant d'un cancer, dont un habitait à Houplin-Ancoisne et un autre à Roncq (médecin retraité).

Pour le reste de la population, les effets de la pollution de l'eau, de l'air et des aliments par les résidus de pesticides sont malheureusement très peu étudiés, car les doses auxquelles la population est exposée sont difficiles à quantifier, à isoler et à caractériser (effet « cocktail »). Selon le site CRATer (Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires), sur le territoire de la MEL, les quantités totales de substances actives achetées par les professionnels ont augmenté de

18 % entre 2017 et 2020. Pour l'indicateur « Intensité d'Usage des Pesticides », qui peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements par produits phytosanitaires de synthèse, que reçoivent les terres agricoles du territoire, en tenant compte de la toxicité des produits employés, la MEL se situe à 9 en 2020, contre 7 pour le Nord et les Hauts de France et 3,5 à l'échelle nationale. En outre, l'utilisation massive des pesticides participe à la mort d'un nombre incalculable d'insectes, de plantes et autres êtres vivants non nuisibles, voire utiles aux cultures. À l'échelle mondiale, on estime que moins de 0,1% des molécules toxiques employées atteignent effectivement leur cible. L'agriculture connectée doit de toute urgence relever ce défi.

Ces problématiques de santé s'accroissent avec la précarité alimentaire : le territoire connaît un taux élevé de pauvreté (19,2% dans la MEL contre 14,6% en France métropolitaine en 2018) et une augmentation corrélative du recours à l'aide alimentaire. Au moment de la crise sanitaire, on a constaté plus de 24% d'augmentation des repas distribués par la Banque Alimentaire du Nord dans le





département. Souvent, il s'agit d'une aggravation de la situation de publics déjà précaires, avant la crise sanitaire (familles monoparentales, étudiants boursiers, étrangers etc.) et de l'apparition de nouvelles populations précaires : étudiants non boursiers, travailleurs pauvres ou non déclarés, intérimaires, commerçants, etc. Le public bénéficiaire de l'aide alimentaire est composé à 70 % de femmes.

L'État a mis en place des instances spécifiques, les collectivités territoriales ont mené des actions, le monde étudiant également. D'autres acteurs ont pris le problème à bras le corps : des restaurateurs, des collectifs d'habitants, des agriculteurs, le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) ... Au moins 117 associations d'aide alimentaire ont été recensées dans la MEL, gérant au moins 250 points de distribution. 40% des points de distribution sont gérés par 5 grands réseaux nationaux (dont 23% par les Restos du cœur, le plus grand acteur). Pour le reste, il s'agit d'une myriade de petits acteurs.

L'aide alimentaire a pris des formes de distribution variées :

- 51% des points de distribution proposent des colis alimentaires (aucun choix des produits par les bénéficiaires),
- 19% sont des épiceries sociales et

solidaires (participation financière ainsi que choix des produits par les bénéficiaires),

- 15 % comprennent des repas chauds et collations à destination d'un public vivant dans la rue .

Au-delà de la lutte contre la précarité alimentaire, l'enjeu d'informer les citoyens et les sensibiliser à une alimentation saine et durable est essentiel dans un contexte d'inflation et de crise du bio. Beaucoup de consommateurs font le choix d'ignorer les produits bio et les avantages qu'ils pourraient avoir pour leur santé par rapport aux produits dits conventionnels, puisqu'ils préfèrent payer moins cher leur alimentation ou y sont contraints, faute de moyens. Peu savent que les produits phytosanitaires peuvent rester dans leurs fruits et légumes même lavés et peuvent avoir à terme un impact négatif sur leur santé. Par exemple, en agriculture conventionnelle, une pomme subit en moyenne 35 traitements phytosanitaires de synthèse (22 fongicides, 9 insecticides, 2 herbicides, 2 régulateurs de croissance). Le plan national « Mieux manger pour tous » vise à améliorer l'accès des plus modestes à une alimentation de qualité, à protéger leur santé. L'alimentation saine et durable est au cœur du projet des





L'enjeu d'accompagnement vers le manger sain (ex : atelier cuisine) est très fort.



épiceries solidaires. L'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires), lauréate d'un fonds d'aide à l'alimentation durable a lancé un appel à projet pour favoriser les changements de comportement des bénéficiaires.

Comment convaincre le public qui a tendance à rechercher la quantité de produits à aller vers une alimentation de qualité et des produits de saison ? L'enjeu d'accompagnement vers le manger sain (ex : atelier cuisine) est très fort.

Les consommateurs sont tous concernés et jouent un rôle déterminant dans la transition du système agricole et alimentaire.

Parmi tous les sujets de débat public, l'alimentation a été longtemps laissée de côté. Pourtant, tout citoyen est légitime à décider de quelle façon il veut manger, et même à devenir acteur de son alimentation, à partir du moment où il a été informé des enjeux de l'alimentation pour sa santé et pour la planète : « de la fourchette à la fourche » plutôt que l'inverse ! La révolution en cours de la "foodtech", avec l'intelligence artificielle, ouvre le champ des possibles, mais les acteurs publics devront veiller à ce qu'elle permette d'aider chaque personne à s'informer, se former et exprimer ses attentes alimentaires.





Des pratiques et expériences inspirantes :

Le groupe de travail a rencontré un grand nombre d'acteurs du système agricole et alimentaire, qui ont orienté et nourri ses réflexions sur une alimentation plus saine et plus durable dans la MEL, autour de 3 objectifs : relancer le développement du bio, accroître les circuits courts et les relations de proximité entre agriculteurs et habitants et enfin, garantir la sécurité alimentaire de tous.

Une agriculture et une alimentation de qualité : garder le cap vers le bio

Les pratiques agricoles tendent à évoluer, avec notamment, entre le bio et le conventionnel, le développement de pratiques « intermédiaires » comme le label agricole HVE (Haute Valeur Environnementale) ou bien la mention « sans résidus de pesticides ». Celles-ci sont accusées de *greenwashing* par des associations, car peu contraignantes par rapport à l'usage des pesticides. Mais ces pratiques intermédiaires peuvent aussi être vues comme des pratiques transitoires vers le bio par d'autres acteurs, car la conversion reste un processus long et difficile. Le bio reste une référence, même si son accès pour les producteurs peut s'avérer complexe

du fait de nombreux blocages identifiés lors des auditions.

Lors de la conversion d'une ferme en bio, les techniques de régénération des sols peuvent constituer un frein en tant que tel, mais les exploitants doivent faire face à d'autres difficultés, notamment en termes de main d'œuvre. Une maraîchère en bio auditionnée indique que le maraîchage nécessite beaucoup de main d'œuvre, de surcroît, plus coûteuse. L'hostilité de certains acteurs peut aussi dissuader un processus de conversion. De plus, il faut réapprendre tout un pan de son métier pour l'agriculteur, qui choisit de se convertir. La pression foncière constitue encore un autre frein non négligeable pour s'installer.

Les engagements de l'État ne sont pas tenus, en ce qui concerne le soutien au



développement du bio. Les objectifs nationaux de 15 % des terres agricoles en bio et de 20 % en bio dans les cantines publiques en 2022 sont loin d'être atteints. Seules quatre communes de la MEL (Anstaing, Faches-Thumesnil, Lys-lez-Lannoy, Ronchin) sont labellisées « Territoire Bio Engagé » pour leurs cantines.

Il y a de moins en moins de diversité de cultures. Celle-ci est pourtant nécessaire, tant pour le bio que pour la résilience alimentaire du territoire. Mais elle doit être accompagnée. Une agricultrice auditionnée indique que la diversification des cultures est complexe, car il faut être partout en même temps avec un outil différent, ce qui implique aussi des coûts additionnels de matériel.

Après son Plan Bio 2017-2021, qui a permis la conversion en bio de 140 fermes par an, la Région Hauts-de-France a lancé, en 2023, un nouveau Plan Bio à l'horizon 2027, copiloté avec l'État et qui prolonge et amplifie son soutien à la filière bio.

Malgré son retard par rapport à la moyenne régionale, la MEL a fort

heureusement cherché à développer le bio. Elle travaille dans ce but avec Bio en Hauts-de-France depuis 2015, dans le cadre de deux conventions (consommation alimentaire et production), dont voici quelques exemples d'actions :

- des rencontres avec des laiteries pour étendre la zone de collecte ;

- l'accompagnement d'un projet de séchoir collectif, porté par des éleveurs bio et conventionnels au Nord de la MEL ;

- des temps plus collectifs, des formations (deux sont dédiées à la reconversion professionnelle), des démonstrations, des tours de plaines techniques...

- l'expérience de la zone maraîchère de Wavrin, qui a pour objectif de soutenir le développement d'une agriculture de proximité, durable et respectueuse de l'environnement, créatrice d'emplois et de développement économique, dans la ceinture rurale et périurbaine. Son installation et son développement participent de la réponse que la MEL apporte aux enjeux de relocalisation de l'alimentation des métropolitains et de développement d'une économie agricole respectueuse de l'environnement (la zone étant totalement cultivée en agriculture biologique). Son aménagement répond à 3 objectifs



principaux :

- soutenir la création de nouvelles unités de production agricoles, notamment maraîchères, arboricoles et horticoles. Dans un contexte de rareté du foncier agricole libre d'occupation, il s'agit d'aider à l'installation en mettant à disposition d'agriculteurs (jeunes, en reconversion ou en relocalisation), des parcelles aménagées et viabilisées, moyennant un bail environnemental conclu avec la MEL.

- développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement via l'agriculture biologique et ainsi, répondre à l'augmentation à terme de la demande en produits biologiques, dans la métropole lilloise.

- aménager une zone « vitrine » pour la profession, intégrée dans son territoire. Il s'agit d'inciter à des projets collectifs entre agriculteurs, présents sur la zone, en lien avec les besoins du territoire.

La MEL, avec ses partenaires, a lancé plusieurs expérimentations sur les agrotechnologies, notamment dans le cadre de son Plan Climat : réseau partagé des stations météorologiques agricoles (2018), engagement de démarches sur la méthanisation, création d'un label pour les cantines et d'un fonds de concours Bio.

Le territoire de la MEL compte actuellement 71 fermes bio, dont beaucoup de fermes maraîchères sur des petites surfaces.

L'association Terre de Liens, auditionnée par le groupe de travail est une fondation, qui est propriétaire de terres, qu'elle loue à des exploitants bio, dans le cadre d'un projet qui peut concerner une conversion. 5 porteurs de projets sont actuellement accompagnés par Terre de Liens sur le territoire de la MEL. Terre de Liens est aussi une structure foncière, qui travaille avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), pour favoriser l'achat de terres grâce à l'épargne citoyenne.

Plusieurs conseils municipaux de France ont adopté depuis 2019 des motions contre l'usage des produits phytosanitaires de synthèse : une manière d'affirmer leur préoccupation de préserver la santé de leurs concitoyens. Par exemple, à Saint-Brévin (Loire Atlantique), par une motion votée en 2019, le Conseil municipal s'associe à l'appel national pour l'interdiction des pesticides et demande à l'État d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, afin de



permettre, à la fois, une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides. À cause du niveau trop élevé de nitrates dans l'eau, la commune de Lons-le-Saunier (Jura) a décidé de conventionner les agriculteurs sur la zone de captage. Les agriculteurs se sont engagés à limiter les intrants (apport au sol hors semences) dans leurs pratiques agricoles, en échange d'une indemnité compensatrice. Celle-ci vient compenser le rendement moins élevé de leurs terres agricoles. Cette mesure date de 1992 et le niveau d'intrants dans les eaux (pesticides et nitrates) a baissé.

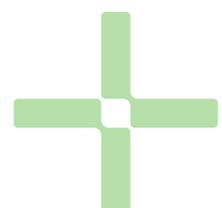
La proximité pour mieux manger : vers une agriculture nourricière de qualité

La surface agricole totale de la MEL ne pourrait assurer que 9 % de ses besoins de nourriture. En réalité, c'est beaucoup moins, puisqu'une part importante de la production (grandes cultures) est expédiée hors du territoire. Il n'y aurait, certes, aucun sens à rechercher une autosuffisance alimentaire à l'échelle de la MEL, mais on pourrait faire mieux, en agissant progressivement, pour

remplacer une partie des grandes cultures intensives, les plus proches des zones urbaines, par des cultures maraîchères durables et orientées vers la consommation locale.

Le groupe de travail a eu l'opportunité de rencontrer 3 agricultrices aux parcours différents. Il a pu apprécier les difficultés rencontrées. Outre les aléas climatiques plus fréquents et plus destructeurs, les auditions ont montré des difficultés administratives également chronophages. En effet, des maraîchères sur de petites surfaces ne peuvent recourir à la mécanisation ; le temps passé à la culture est donc plus important. Si elles veulent diversifier leur activité (ce qui est de plus en plus le cas pour assurer un revenu plus stable), des démarches administratives s'ajoutent : vente directe ou via le réseau AMAP, magasin à la ferme, demande de subvention "Campus Vert" pour des logements étudiants à la ferme, etc.

Cette diversification d'activité, qui leur offre un revenu supplémentaire pour pallier les aléas de l'activité agricole est aussi une activité complémentaire, qui permet de rapprocher les consommateurs et les producteurs.





Le marché de gros au MIN/ZAMIN à Lomme, créé en 1972 est le plus grand marché de gros (fruits, légumes et fleurs) de France, après Rungis.





Le groupe de travail du Conseil de développement de la MEL visite le marché de gros au MIN/ZAMIN à Lomme.



Lancé en 2016 par la MEL, le site d'Excellence Euralimentaire est un projet associant les acteurs de l'innovation en agroalimentaire, de la nutrition et santé et de logistique en région. Il s'appuie sur l'actuel (MIN/ZAMIN) de Lomme (Marché d'Intérêt National), créé en 1972 et plus grand marché de gros (fruits, légumes, fleurs) français après Rungis. Au-delà du renforcement de la vocation alimentaire du site, Euralimentaire s'inscrit comme un acteur de référence pour le développement de toute une filière économique, impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'alimentation au sein de la MEL et en articulation avec la Région Hauts-de-France.

Les 3 principales ambitions de ce site d'excellence reposent sur un Hub logistique de produits frais, une fabrique alimentaire, ainsi qu'une équipe de Recherche et de Développement. De plus, le site s'ouvre aux porteurs de projets et start-ups en produits alimentaires innovants (par exemple, des produits protéinés alternatifs à la viande, des produits substitutifs à l'alcool, etc.)

De même, les supermarchés coopératifs et participatifs sont des lieux de vente, mais aussi des lieux d'information et

d'échanges sur les produits agricoles. Sur le modèle de la Park Slope Food Coop, fondée en 1973 à New-York (17 000 membres actifs), les supermarchés participatifs sont arrivés en 2016 à Paris, avec la coopérative La louve (6 000 membres), qui a aidé à la création de SuperQuinquin à Lille Fives en 2017 (1 500 membres actifs). SuperQuinquin est soutenu par la MEL et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) pour son projet d'essaimage via le Projet Alimentaire Territorial (dont l'appel à manifestation d'intérêt « De la fourche à la fourchette »). Il consiste en l'accompagnement de la coopérative SuperQuinquin de Villeneuve-d'Ascq (ouverte en 2023) et d'un projet à Lomme-Lambersart. Par la suite, l'idée serait de mutualiser les coûts pour la communication, l'informatique, la recherche de filières, etc. (les trois magasins étant implantés dans des zones urbaines denses).

Les groupements d'achats comme El Cagette (Roubaix), auditionné par le groupe et les groupements VRAC sont d'autres outils complémentaires. El Cagette à Roubaix est une épicerie citoyenne et participative, fondée en 2016. A la suite de l'incendie, qui a frappé ses locaux en juin 2023, EL Cagette





Les supermarchés participatifs et les épiceries solidaires sont aussi des lieux d'information et d'échanges sur les produits agricoles.



a continué à proposer ses produits bio et en circuit court à ses 420 adhérents, en mode "camping", dans différents lieux du quartier de l'Épeule. Puis, El Cagette a rouvert, fin octobre 2023, dans les locaux de l'ancienne école Charles-de-Foucauld, rachetés grâce aux apports de ses membres. Les relations avec les producteurs sont au cœur de l'action d'El Cagette. Il est important de faire connaître le producteur et la manière dont il cultive. Chaque producteur a une personne référente au sein d'El Cagette. Un ou deux événements avec les fournisseurs sont aussi prévus dans l'année (un marché, un repas à base de différents produits ou autre).

VRAC Hauts-de-France a accompagné la création en 2022 de 5 groupements d'achats dans 5 quartiers de la MEL: Lille-Fives, Lille-Sud, Villeneuve d'Ascq-Pont-de-Bois, Roubaix-Alma et Tourcoing-Bourgogne, avant un déploiement sur d'autres territoires de la région à partir de décembre 2023, notamment Lomme-Marais et Loos-Oliveaux.

Ces modes de distribution renforcent le lien entre agriculteurs et mangeurs, mais l'agriculture urbaine et les jardins partagés contribuent aussi à rapprocher

les habitants et les agriculteurs. Le représentant de l'INRAE a indiqué, lors de son audition que non seulement, l'agriculture urbaine et périurbaine de plein air peut jouer un rôle central dans la transition écologique des villes (îlots de chaleur), mais aussi qu'elle constitue un agrégateur social, autour du fait alimentaire. C'est une forme d'agriculture qui n'a pas vocation à nourrir seule une grande ville. C'est un élément complémentaire à l'agriculture de plein champs. Il n'y a pas une agriculture urbaine, mais une diversité avec des modèles différents. Les zones tampons entre agriculture et habitat sont des franges urbaines, qui doivent être réservées, prioritairement, pour le développement de l'agriculture urbaine et des jardins familiaux.

Aujourd'hui, les jardins familiaux bénéficient d'un regain d'intérêt en contribuant à créer, à proximité des villes, des espaces végétalisés, qui sont utiles face à la menace du réchauffement climatique. Ils permettent aussi de produire localement des légumes, tout en créant du lien social dans les zones urbanisées, notamment pour les populations en situation de précarité. Dans la MEL, les jardins familiaux sont historiquement liés au



passé ouvrier du territoire. Constitués de parcelles potagères et arborées, ils occupent une place importante dans la trame végétale des villes et des villages. Lorsqu'ils sont visibles depuis l'espace public, ils constituent des espaces de respiration paysagère, appréciables dans le tissu urbain. L'atelier de maraîchage de la Fabrique de l'emploi à Loos (récolte et vente de légumes sur parcelles) constitue une initiative intéressante, qui pourrait être dupliquée sur le territoire métropolitain.

Précarité alimentaire : de l'agilité d'un territoire à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation

L'étude « Précarité alimentaire et crise sanitaire » publiée par l'ADULM (Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole) en septembre 2022 donne de précieux éléments d'information sur les conséquences de la crise sanitaire de la Covid 19 en matière d'alimentation, pour certaines populations de la MEL. La précarité est communément définie comme « la situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une

alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri ». Il s'agit d'un symptôme de difficulté sociale plus large, plutôt subjectif et lié à l'exclusion. On ne peut pas diminuer son loyer ou ses charges fixes, alors qu'il est possible de réduire/revoir ses dépenses d'alimentation. En outre, on ne trouve pas les moyens ou le temps de cuisiner à partir de produits bruts.

L'agilité du territoire a été un atout : la CMAO (Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation) a été impressionnée par la solidarité citoyenne et la réactivité de tous les acteurs du territoire. De nouveaux partenariats ont été mis en place entre différents acteurs : restaurateurs, centres sociaux et associations. Par exemple, un partenariat multiforme d'initiative citoyenne, intitulé « Le Fil Solidaire », a été mis en place par le comité de quartier de l'Épeule à Roubaix. 72 bénévoles ont livré 1 500 colis à 430 familles. Des appels aux fonds ont été réalisés sur Internet (crowdfunding).





Aujourd'hui, les jardins familiaux bénéficient d'un regain d'intérêt en contribuant à créer, à proximité des villes, des espaces végétalisés, qui sont utiles face à la menace du réchauffement climatique. Ils permettent aussi de produire localement des légumes, tout en créant du lien social dans les zones urbanisées, notamment pour les populations en situation de précarité.



Le milieu étudiant s'est beaucoup mobilisé également. L'évolution d'un certain nombre de données, notamment avec le phénomène de l'inflation montre le besoin d'un observatoire et d'une analyse plus permanente sur des sujets comme la précarité, notamment étudiante.

La lutte contre la précarité alimentaire à long terme passe aussi par la sensibilisation et l'information.

Le dispositif P.A.N.I.E.R.S. (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire), porté par Bio en Hauts-de-France, le Réseau des AMAP Hauts-de-France et Les Jardins de Cocagne Hauts-de-France répondent à cet enjeu. L'ambition est de « lever les freins à l'alimentation durable, en distribuant des paniers de produits bio et locaux, à moindre prix, aux personnes en situation de précarité alimentaire ».

Après les défis éco citoyens « Familles zéro déchet » et « Familles à énergie positive », organisés par la MEL, avec le soutien de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités), le dispositif Déclics Alimentation, mis en place par la MEL, fin 2023, sensibilise 270 foyers engagés dans le défi, vers une alimentation plus saine et durable.

L'épicerie solidaire est un outil d'insertion durable pour les familles. Elle ressemble le plus possible à un petit commerce de proximité. Les bénéficiaires, orientés par des travailleurs sociaux, paient 10 à 30% du prix d'achat. Ces épiceries ne proposent pas une aide alimentaire pérenne, cependant, l'aide peut être renouvelée.

Et c'est surtout un levier d'accompagnement du public : quel projet le bénéficiaire pourra-t-il mettre en place par rapport à l'économie réalisée sur le budget alimentaire ? En quoi l'économie réalisée sur le poste alimentaire permet de se nourrir mieux ? Il existe différentes formes d'accueil et d'accompagnement du public : ateliers bien-être, sorties...

Les chantiers d'insertion ANDES, comme celui du MIN de Lomme, permettent de récupérer et de valoriser les fruits et légumes qui étaient auparavant détruits, pour approvisionner l'aide alimentaire, avec des salariés en parcours de transition professionnelle. Aujourd'hui, 40 % des produits distribués par l'aide alimentaire proviennent de la valorisation d'invendus et 60 % d'achat. Le besoin en fruits et légumes s'accroît avec la



recherche d'une alimentation plus saine. Il y a une réelle nécessité de structuration. L'aide d'urgence a eu tendance à se pérenniser. Il y a aussi les contraintes sanitaires, qui limitent les associations et la question de la qualité de l'alimentation. Les populations précaires ont trop souvent recours aux plats transformés (manque de temps, de moyens, etc.) Le centre Prévention Santé Longévité de l'Institut Pasteur de Lille est en relation avec les épiceries solidaires, les centres sociaux ou encore les missions locales, pour aider un public prioritaire à changer ses habitudes de vie et l'accompagner grâce à une formation adaptée « alimentation et petit budget ».

Plusieurs facteurs viennent accroître la difficulté d'assurer l'aide alimentaire :

- les sources d'approvisionnement (où trouver des denrées ?).
- l'aide pour accéder aux droits et sortir de la pauvreté : aucune association ne se contente de fournir uniquement de l'aide alimentaire et presque toutes accompagnent plus globalement les personnes.
- l'érosion du bénévolat (on note cependant une grande porosité bénéficiaires/bénévoles). L'aide va au-

delà de l'alimentation, elle implique également la construction de liens sociaux.

- le manque de coordination : il existe un grand nombre d'associations à l'échelle locale, voire métropolitaine. La MEL et l'Université de Lille cofinancent un coordinateur de l'aide alimentaire étudiante, ce qui met en évidence l'importance de renforcer la structuration des acteurs de l'aide alimentaire.

Des expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation ont eu lieu à Bordeaux, à Montpellier et des réflexions pourraient alimenter le plan pauvreté auquel contribuent la MEL et ses partenaires, notamment dans son volet précarité alimentaire. Le concept de sécurité sociale de l'alimentation vise à aller vers une organisation plus démocratique du système alimentaire. Il s'agirait d'organiser l'expérimentation de nouveaux droits sociaux, visant à assurer conjointement un droit à l'alimentation pour tous, des droits pour les producteurs et la protection de l'environnement. Testée depuis 2023, elle met en place une cotisation des adhérents, un choix de canaux, le tout pour une alimentation équilibrée. La diminution des dépenses de santé et la



sortie progressive de l'aide alimentaire permettraient de contrebalancer le coût de la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation. Une carte vitale de l'alimentation serait créditée par exemple de 150 euros par mois et par personne, pour acheter des aliments sains, de qualité et durables, fournis par des producteurs, répondant à un cahier des charges. Une cotisation sociale sur les salaires financerait le système.

Le concept de démocratie alimentaire représente la revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture.

La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat.

Le citoyen est de plus en plus incité à donner son avis dans les débats publics et concertations, mais il n'est pas vraiment outillé pour le faire. On constate ainsi un enjeu d'éducation à la citoyenneté, mais aussi d'information, car un grand nombre de citoyens ne sait pas par exemple ce qu'est un PLU, ni qu'on peut y contribuer. La complexité du PLU n'est pas propre à la MEL, c'est le résultat d'un amoncellement de lois. Les communes et intercommunalités ne doivent donc pas seulement interroger ponctuellement les citoyens, mais doivent aussi les aider plus systématiquement à s'informer, à exprimer leurs préférences et à les traduire en propositions d'actions de politique agricole et alimentaire sur le territoire.



Nos recommandations

Les recommandations du groupe de travail peuvent apparaître nombreuses, mais elles ne s'adressent pas uniquement à la MEL, car ses partenaires institutionnels ou associatifs sont également concernés. La transition du système agricole et alimentaire se fera collectivement avec tous les acteurs et les habitants.

SOUTIEN À LA PROFESSION ET ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

Au niveau mondial comme national, l'agriculture est à la fois acteur et victime du dérèglement climatique et de la crise environnementale. Face à ce défi, c'est une véritable transformation de l'agriculture qui doit s'opérer, ce qui nécessite des politiques publiques d'accompagnement adaptées aux territoires et déclinées à plusieurs niveaux.

Il faut reconnaître la place des agriculteurs dans la MEL : ils demandent à vivre décemment de leur métier passion sur un territoire à 44 % de surface agricole, donc une partie importante de notre environnement. Il faut les soutenir dans les nécessaires mutations qu'ils vont devoir opérer dans leurs activités et leurs pratiques et veiller à une juste rémunération des services environnementaux qu'on attend d'eux au-delà de leurs activités productives.



1) Préserver et valoriser le foncier

- **Intensifier la préservation du foncier agricole pour une agriculture nourricière**, en lien avec les communes, dans l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). **Aider financièrement à l'installation de nouveaux exploitants, en complémentarité avec la Région, pour les projets qui donnent la priorité aux cultures à vocation alimentaire.** Il s'agit d'aider à contourner le double problème du prix élevé des terres dans la MEL et de la difficulté de trouver de petites parcelles adaptées au maraîchage. Favoriser une politique d'installation en faveur de nouveaux ou jeunes agriculteurs est aussi un facteur potentiel de changement.

- **Encourager financièrement une plus grande diversification des cultures, pour plus de sécurité alimentaire.** Plus on diversifie les cultures (espèces, variétés) sur un territoire, plus on a de chances qu'au moins certaines d'entre elles puissent faire face aux variations climatiques. Il apparaît donc souhaitable de remplacer progressivement une partie des grandes cultures intensives par le développement de cultures maraîchères en transition vers le bio et bien connectées aux marchés de consommation locale (en lien par exemple avec Euralimentaire).

- **Intervenir auprès des services de l'État pour faire contrôler plus souvent le respect des réglementations par les agriculteurs belges, qui louent des terres dans la MEL** (pour limiter les risques de concurrence déloyale et d'utilisation de produits interdits en France).

- **Poursuivre l'expérimentation de la zone maraîchère de Wavrin et l'évaluer précisément**, au regard des objectifs initiaux (foncier disponible pour une agriculture de proximité, durable et respectueuse de l'environnement), **avant de l'étendre à d'autres territoires de la MEL.**



- **Intensifier l'action de la MEL en matière d'agroforesterie**, lancée en 2017 en lien avec les Planteurs Volontaires, et protéger les arbres et les haies dans le suivi du PLU3. Promouvoir l'agroforesterie prioritairement sur des zones tampons entre l'urbanisation et les champs.

2) Favoriser les bonnes pratiques agricoles

- **Inciter à réduire l'épandage de produits phytosanitaires de synthèse dans la MEL.** La MEL doit protéger sa population et les ressources naturelles de son territoire. Expérimenter un engagement progressif à réduire leur usage en compensant les pertes d'exploitation, en lien avec les partenaires (Chambre d'agriculture, Région, etc.).

- **Aider les producteurs à l'adaptation au changement climatique et à tester de nouvelles cultures et techniques nécessitant moins de traitements, en continuant à soutenir la filière bio.**

Faire connaître et valoriser l'action du centre d'expérimentation et d'innovation pour la résilience agricole et alimentaire à Lompret, ainsi que de la ferme de permaculture Veolia en construction sur 6,5 ha à Ennetières-en-Weppes avec le soutien d'Euralimentaire.

Encourager le développement de fermes d'auxiliaires (coccinelles, lombrics) pour limiter les intrants (apports au sol hors semences) et accompagner aux changements de pratiques.

- **Accompagner spécifiquement les agriculteurs des communes gardiennes de l'eau dans une réduction progressive des traitements phytosanitaires sur les champs captants, en leur octroyant des aides en compensation d'éventuelles pertes de rendement.** Favoriser les implantations maraîchères Bio avec des techniques adaptées (aides à la robotisation, à la récupération d'eau de pluie, etc.). Rechercher des solutions pour résoudre la contradiction entre l'interdiction de construction de bâtiments agricoles et le développement de l'agriculture maraîchère



3) Accompagner les mutations du métier d'agriculteur

- **Accompagner les agriculteurs dans la révolution numérique de l'agriculture connectée.** L'acquisition et l'exploitation de données numériques permettent déjà d'améliorer les rendements et d'optimiser les pratiques, tout en réduisant les impacts environnementaux. La MEL a déjà commencé à accompagner des agriculteurs pour s'équiper en outils numériques, conçus notamment par des start-up d'Euratechnologies. Les perspectives de développement sont très vastes, avec l'émergence de l'intelligence artificielle (exemple : améliorer la traçabilité des aliments). La formation des agriculteurs doit tenir compte de ces avancées technologiques, notamment par la mise en place d'une plateforme numérique pour s'informer et se former.

- **Inciter à accélérer l'évolution du métier d'agriculteur vers une technicité énergie - climat et biodiversité,** en lien avec la Chambre d'Agriculture (dispositifs d'information, de formation et d'accompagnement pour la diversification des activités et pour démontrer les synergies entre agriculture et biodiversité).

- **Faciliter l'accès à des stages de découverte des métiers agricoles pour renforcer leur attractivité.** Par exemple, le stage obligatoire d'observation en entreprise (5 jours) en classe de troisième de collège, parfois difficile à trouver pour certains jeunes, pourrait être accueilli dans des exploitations agricoles. Une cellule de mise en contact et d'accompagnement des agriculteurs et des collégiens pourrait être mise en place par la MEL et la Chambre d'Agriculture.

- **Appuyer l'évolution de la formation agricole vers l'agroécologie, la nature des sols, l'énergie, le climat et la biodiversité, en lien avec la Chambre d'Agriculture.** L'enseignement agricole s'est engagé dans la transition avec un plan national de transformation lancé en 2020 et intitulé "Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie". Sur le territoire de la MEL, cela concerne le Lycée horticole de Lomme, mais également les établissements situés à Genech, commune proche.



- **Accompagner les agriculteurs dans le montage de dossiers de financement pour libérer le temps consacré à l'administratif hors comptabilité, par la création d'une cellule d'appui cofinancée par la MEL, les bénéficiaires et d'autres partenaires.** Il s'agit notamment de lutter contre le non-recours important observé chez les agriculteurs à certains dispositifs d'aide comme le dispositif Valorisation des Productions Agricoles et d'Approvisionnement Local (VPAL) de la Région par exemple.
- **Soutenir les agriculteurs dans le montage de projets collectifs (coopératives, espaces de vente communs comme les magasins de producteurs, méthanisation...),** en développant des Coopératives d'Activité d'Emploi (CAE) ou des montages sur le modèle des ruches d'entreprises, pour apporter de l'aide administrative aux agriculteurs et leur faire connaître les dispositifs existants à l'échelle locale ou nationale, notamment de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).
- **Mettre en place des lieux de dialogue réguliers avec les agriculteurs de la MEL :** échanger sur les problèmes qu'ils rencontrent, rompre l'isolement de certains et débattre du changement de pratiques nécessaire.
- **Accompagner les agriculteurs dans la planification de l'écoulement de leurs productions, pour sécuriser leurs revenus.**

4) Utiliser le levier de la restauration collective pour soutenir les circuits courts

Les circuits courts, bénéfiques pour toutes les parties (voir les contributions du Conseil de Développement sur l'économie circulaire et le Plan Climat) doivent être soutenus en général et favorisés dans la restauration collective.

-- **Aider les communes à progresser vers une restauration collective encore plus durable** (guide de Bio en Hauts-de-France), en leur proposant un accompagnement dans le cadre d'une régie ou de relations avec les délégataires des marchés de restauration.



À noter que les entreprises prestataires de restauration collective en Hauts-de-France se sont engagées en février 2024 avec les acteurs du Plan Bio 2023-2027 de la Région, à atteindre en 2027 au moins 20 % de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective. Cela peut aussi concerner le portage de repas à domicile pour les personnes dépendantes.

- **Faire connaître le Fonds de concours Agriculture et Alimentation.** Le dispositif soutient les communes dans leurs investissements, dans la création ou la rénovation d'équipements, qui participent à la dynamique agricole du territoire. Porté par une commune, le dispositif peut associer d'autres structures ou parties prenantes (ex : financement de table de tri à la cantine et d'actions de compostage en cours à La Bassée). **Utiliser ce fonds pour des légumeries de transformation mutualisées, maillon indispensable pour rapprocher, de manière pérenne, la restauration collective des producteurs locaux.**

- **Mettre en place des groupements d'achat orientés vers l'offre locale ou monter des projets coopératifs intercommunaux** (exemples de la cuisine centrale de Loos – Haubourdin et de la plateforme logistique de Tournai, gérée par une coopérative de producteurs).

- **Proposer aux communes la mise en place de commissions extra-municipales sur l'agriculture et l'alimentation, ouvertes aux citoyens et aux agriculteurs et producteurs locaux.**

L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

L'alimentation ne doit pas se réduire à une variable d'ajustement des budgets des ménages (perte de qualité, chute du bio) et les habitudes doivent évoluer pour tenir compte des saisons, de l'impact environnemental et de la santé.



1) Mieux communiquer, valoriser et coordonner les différentes initiatives

Dès le début de ses travaux, le groupe de travail a fait le constat d'un manque de communication entre les différents acteurs, et avec les habitants du territoire, qui s'est précisé au fil des nombreuses auditions réalisées et de ses réflexions. Communiquer, c'est faire connaître les différents dispositifs et actions sur l'ensemble du territoire. Le groupe de travail recommande donc de :

- **Communiquer sur le PAT de la MEL (Programme Alimentaire Territorial) en organisant des événements de proximité, pour informer et associer les citoyens aux actions de politique agricole et alimentaire.**

- Associer le Conseil de développement à l'élaboration et au suivi du PAT'MEL, notamment en tant que porteur d'une expertise citoyenne en matière d'alimentation.

- **Faire connaître plus largement les actions du PAT comme les Défis « Déclics alimentation » et « Famille zéro déchet », des programmes qui visent et encouragent une alimentation plus durable.** L'objectif est d'expérimenter et d'adopter de nouvelles habitudes alimentaires (y compris en matière de gaspillage alimentaire), sans en augmenter le budget. Ces défis pourraient être également étendus aux groupements d'achat set épiceries solidaires.

- **Valoriser les programmes d'engagement étudiant, pour favoriser la mise en réseau avec les professionnels.** L'engagement étudiant se définit comme une initiative individuelle ou collective, menée au sein d'une organisation (association, entreprise, collectivité territoriale, service public ou l'université), qui bénéficie d'un encadrement académique et a un impact sociétal.

- **Soutenir et coordonner les actions des associations et centres sociaux en matière d'information et de formation sur l'alimentation saine et durable.**



L'alimentation est un bon moyen de créer du lien social, des échanges entre générations et de l'entraide dans un même quartier. Les ateliers de cuisine permettent d'apprendre de manière ludique à acheter et consommer autrement, en préparant des repas meilleurs pour la santé et générant moins de déchets. On peut citer les exemples des frigos solidaires et de l'Assiette Solidaire de Lille et de la cuisine commune du Collectif Chaud Bouillon à Fives-Cail, Lille.

- Valoriser les réussites existantes (supermarchés coopératifs et groupements d'achats dans les quartiers) et encourager leur essaimage pour arriver à un maillage territorial en confortant les dispositifs de financement participatif, sans oublier les autres sources de financement public.

2) Renforcer les liens entre agriculteurs et consommateurs

Les producteurs et les consommateurs vivent dans deux mondes différents. Ils ne se côtoient pas souvent, se comprennent mal. Il paraît important de coopérer. Le groupe de travail recommande donc de :

- **Créer de nouveaux liens entre agriculteurs et consommateurs**, en faisant mieux connaître les métiers agricoles, leurs contraintes et difficultés, changer leur image parfois indûment associée à des nuisances, organiser des événements de proximité dans les communes. **Référencer les exploitations qui peuvent proposer des visites au public et les faire connaître. S'appuyer sur le CIVAM Hauts-de-France (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)**, qui œuvre pour valoriser les productions et savoir-faire locaux via l'organisation d'événements de promotion (portes ouvertes à la ferme, marchés fermiers).

- **Faire connaître le carnet des producteurs et le marché « Made in MEL »** et envisager, plus largement, la création d'un festival métropolitain de l'alimentation durable, en s'inspirant de l'événement « Nourrir Tournai » qui rassemble et sensibilise (conférences, films, théâtre, débat, balades) tous les acteurs du territoire autour de l'alimentation en lien avec l'agriculture, l'environnement, la santé.



- Poursuivre les dispositifs de la MEL, qui soutiennent le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires.

Toutes ces initiatives permettent aux urbains de prendre conscience de l'importance de préserver des sols, pour qu'ils puissent produire les végétaux nourriciers, qu'ils auront choisis

3) Accompagner et sensibiliser les mangeurs (plutôt que consommateurs car s'alimenter, c'est autre chose que consommer) :

L'aide à l'éducation : tous les acteurs rencontrés ont cette préoccupation incontournable, et l'enjeu est de taille, car il s'agit de la santé de tous et des générations futures. Le groupe de travail recommande donc de :

- Mettre en place un parcours pédagogique dès le plus jeune âge, pour favoriser le mieux produire, le mieux consommer (tenir compte des saisons, de l'impact environnemental, de la santé) et le mieux manger (développer l'appétence à cuisiner des produits bruts, éduquer au goût, manger moins et mieux de viande).
- Mettre en place des jumelages entre écoles et fermes.
- Développer les jardins collectifs/partagés dans chaque commune ou quartier (comme le jardin de Philippe L'houblon place Jeanne d'Arc à Lille) pour sensibiliser aux sols vivants en ville comme en milieu rural.
- Favoriser le développement des jardins familiaux dans le cadre des dispositions du PLU3. Impulser de nouveaux projets de fermes urbaines, créatrices de liens, dans les communes volontaires.
- Accompagner les communes dans la création de vergers pédagogiques pour les écoles et les centres de loisirs (exemple de Erquinghem-Lys). Profiter des opérations de désimperméabilisation des sols des cours d'école pour mettre en place des jardins dans les écoles/quartiers.



- Inviter les universités à planter des vergers (pommiers, poiriers) à disposition des étudiants, aux abords de leurs sites en lien avec les associations étudiantes (vergers partagés, aménagement de jardins nourriciers et pas seulement d'agrément).

- Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), clarifier les consignes de tri des déchets alimentaires en travaillant en amont avec les ménages, en intensifiant la sensibilisation contre le gaspillage auprès des enfants.

4) Utiliser la restauration collective comme levier d'éducation à l'alimentation

- S'assurer de l'application et du contrôle du pourcentage de produits bio et locaux et de menus végétariens dans les repas des cantines scolaires.

- La MEL pourrait faire preuve d'exemplarité, en augmentant encore les taux de produits bio et locaux dans la restauration collective auprès de ses agents.

- Poursuivre la mobilisation de la MEL et de ses partenaires dans le développement et la promotion du label « Ici je mange local » pour augmenter la part de produits locaux et bio dans les assiettes. Actuellement 14 communes de la MEL sur 95 sont engagées dans la labellisation à différents stades : 6 communes sont signataires de la charte, 7 communes ont une étoile avec 20 % de denrées locales dans au moins 2 filières agricoles et une ville a 2 étoiles (Quesnoy sur Deûle) avec 40 % de denrées locales dans au moins 3 filières agricoles dont 5 % issues de l'agriculture bio locale.

- S'assurer de la mise en place des tarifs sociaux dans les restaurants scolaires sur le territoire de la MEL (contractualisation avec les collectivités concernées).

- Faire appel à l'expertise du Centre Prévention Santé Longévité de l'Institut Pasteur pour la formation en nutrition des régies ou des délégataires de restauration collective.



5) Organiser et coordonner l'aide alimentaire sur le territoire de la MEL

- Impliquer davantage la MEL avec les communes dans la coordination des acteurs de l'aide alimentaire et aider à faire connaître les acteurs clés (Exemple : association SOLAAL Hauts-de-France).

-Poursuivre le financement par la MEL et l'Université de Lille d'un poste de coordinateur des épiceries solidaires étudiantes, via le plan pauvreté.

-Soutenir les initiatives de création d'épiceries solidaires et de coopératives pour mailler le territoire et promouvoir le bénévolat en valorisant les expériences couronnées de succès.

- Mettre en place une réflexion partenariale pour lancer une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation, en vue d'une organisation plus démocratique du système alimentaire, comme à Bordeaux ou Montpellier.

S'inspirer du projet VITAL de la ville de Loos en Gohelle, qui impulse une dynamique d'alimentation durable et d'évolution des pratiques en impliquant agriculteurs, citoyens... Un double enjeu : lutter contre la précarité alimentaire et redonner du pouvoir d'agir aux citoyens de la MEL, avec comme objectif à moyen ou long terme l'élaboration d'un contrat social alimentaire.



OBSERVATION ET ÉVALUATION

- **Construire l'observatoire du système agricole et alimentaire du PAT'MEL :** évolution des exploitants, des productions, des pratiques, diffusion du numérique, de la résilience et de la durabilité alimentaire... pour disposer d'un outil au service du pilotage partenarial du Programme Alimentaire Territorial. Prévoir notamment un volet consacré à la précarité alimentaire pour une analyse plus permanente des sujets comme la précarité étudiante, en lien avec l'ADULM.

- **Intégrer un volet scientifique et prospectif au PAT, en associant l'Université de Lille, JUNIA (Université Catholique de Lille), l'INRAE Hauts-de-France (exemple de projet en cours « quelle stratégie de protection des cultures sans pesticides chimiques en 2050 ? ») et le Centre Prévention Santé Longévité de l'Institut Pasteur de Lille.**

Il s'agirait notamment de déterminer les contraintes et besoins futurs du territoire en termes de production locale et d'alimentation. Les scientifiques INRAE sont déjà impliqués dans la mise en œuvre et l'évaluation de plusieurs PAT à l'échelle nationale. Leur implication directe dans ces initiatives a enrichi la recherche en favorisant un lien étroit avec les problématiques de terrain, créant des collaborations mutuellement bénéfiques.

- Créer un observatoire des espèces invasives (végétales et animales) pour assurer une veille sur le territoire et mettre en place un réseau d'information et de prévention.

- Suivre de près, en lien avec les représentants du monde agricole et l'observatoire de l'artificialisation des sols, mis en place par l'État, la trajectoire vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), dans le cadre de la mise en œuvre du PLU3.

- Étudier l'adaptation de l'agrivoltaïsme sur le territoire métropolitain : installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules (ombrières photovoltaïques) sont situés sur une parcelle agricole.



- Faire une évaluation de l'application sur le territoire de la loi EGalim2 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.
- Organiser l'évaluation partenariale du Projet Alimentaire Territorial et de la Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine, notamment à travers un dialogue de suivi avec le Conseil de Développement.



Conclusion

Place aux rêves... Vers un nouveau récit (2035)

Suite aux ateliers de la séance plénière du 25 janvier 2024 : nous voilà en 2035 !

Nous sommes progressivement sortis des logiques de production intensive à prix le plus bas possible, avec des coûts sanitaires, sociaux et environnementaux de plus en plus élevés.

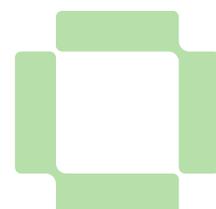
Les agriculteurs se sont structurés et se sont organisés en groupements pour résoudre les problèmes liés notamment au foncier (maraîchage, biodiversité, eau, plantation de haies).

La MEL a intensifié ses efforts et a mobilisé tous les acteurs (cantines scolaires, restaurants d'entreprise...) et tout le monde s'est mis au bio.

Les 45 % de terres agricoles ont su être conservés grâce à l'alliance de la MEL, de la Chambre d'Agriculture et la validation du PLU 3 de 2024. Les normes de la PAC ont été revues pour mieux rémunérer les agriculteurs.

Les citoyens de la MEL veulent être nourris directement par les agriculteurs. Les agriculteurs paysans assurent un accueil dans leurs fermes, organisent des journées portes ouvertes, mettent à disposition des petits casiers et organisent des marchés.

Plus de la moitié des métropolitains sont nourris grâce aux activités locales. C'est la MEL nourricière.



ANNEXES

Les membres du groupe de travail

Loïc Aubrée ; Dominique Buysse Rouzé ; Charlotte Bouazza ; Estelle Bouvier ; Patrick Chaveron ; Messaoud Chayani ; François-Régis Cypriani ; Claire Desoeuvre ; Pierre Desquiens ; Philippe Dumortier ; Claudine Dupont ; Marc Fockenoy ; Thierry Lefebvre ; Elisa Leriche ; Eric Poulet ; Edith Richard ; Michel Saulier ; Corinne Schadkowski ; Mary Scheuren ; Thibault Vayron ; Marcel Wanvormoudt ; Mehdi Abderrahmani ; Alexandre Cabernay ; Naïma Dilmi ; Marie Chieus ; Damien Cuny ; Nicolas Hernigou ; Alexandre Hryszkiewicz ; Judith Gaston ; Laurent Gheysens ; Jean-Damien Guilloy ; Maxence Guillaud ; Jean-Pierre Lannoye ; Daniel Magniez ; Damien Prouvost ; Jean-Pierre Vandenbroucke ; Yolande Windles

Liste des personnes auditionnées

Laure Deplanque, Maraîchère, La ferme Laur'ette, Wavrin

Julien Fosse, Président du Centre INRAE-Hauts-de-France

Valérie Gheeraert, Animatrice du réseau Nord et Pas de Calais, Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES) et Mohamed Tanouti, Directeur Ateliers et Chantiers d'Insertion Lille du pôle approvisionnement ANDES au MIN de Lomme

Mathilde Joseph, Chargée de mission, Bio en Hauts-de-France

Noluen Germain, Cheffe de service Agriculture, biodiversité et alimentation, MEL

Fabrice Hoschede, Directeur d'Euralimentaire (+visite du M.I.N. de Lomme)

Blandine Lefebvre, Maraîchère, Bondues

Sophie Lehwald, Responsable des relations agricoles, Centrale d'achat Auchan

Judith Louyot, Référente régionale, Association Générations Futures

Anne Macou Lescieux, Co-fondatrice et Coordinatrice, El cagette, Roubaix et Magali Randolet, Membre du Conseil d'Administration, adhérente et bénévole

Caroline Mitri, 4ème échevine, ville de Tournai, Belgique

Julie Nicolas, Chargée de mission alimentation, Service Agriculture, biodiversité et alimentation, MEL

Alice Pérard-Dupont, Responsable du service Plan Local d'Urbanisme, MEL

Nicolas Philippe, Co-fondateur et Directeur général de SuperQuinquin

Katia Rolland, Chargée de mission territoriale, Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais

Perrine Quivron, Directrice du Centre Prévention Santé Longévité, Institut Pasteur de Lille

Christophe Scheidecker, Référent local et Bernard Coly, Bénévole, Terre de Liens Hauts de France.

Marie Françoise Sénécal, Agricultrice, Wavrin

Anne Vandewiele et Emma Raudin, Chargées d'études principales, Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)

Ressources inspirantes :

Ateliers de mise en récit d'une métropole turquoise, nourricière engagée dans les transitions, Séance plénière du Conseil de développement de la MEL, 25 janvier 2024

Chaire UNESCO Alimentations du Monde

Mémo Alimentation, MEL, 2023

La théorie du Boxeur, Ciné-débat, Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM), 28 mars 2024

Synthèse Alimentation et agriculture, Coordination Nationale des Conseils de développement (CNCD), 2023

Synthèse Système alimentaire des Hauts-de-France : diagnostic de sa durabilité et de sa résilience, ADEME, 2021





Conseil de développement
Métropole Européenne de Lille
2 Boulevard des cités unies
59 000 Lille

www.conseildeveloppement.lillemetropole.fr